



Communiqué de presse

21/09/2010

Frais bancaires : N'oubliez pas les PME et les commerçants

Alors que se tient aujourd'hui à Bercy une réunion sur les tarifs bancaires, la CGPME indique que selon le dernier « Baromètre du financement et de l'accès au crédit des PME » réalisé par l'IFOP pour KPMG et la CGPME, 80% des PME sont confrontées à un durcissement des conditions de financement par les banques. Ainsi, 46% des PME regrettent que leur banque finance avec des taux / frais élevés ou à des montants plus faibles que souhaités. De plus, 38% des patrons de PME se plaignent d'une réduction unilatérale de leurs facilités de trésorerie.

Les commerçants sont les plus impactés par les frais bancaires. Les commissions bancaires facturées aux commerçants lors de l'utilisation des Terminaux Interbancaires de Paiement (TIP) varient, selon l'activité de 0,4% à la grande distribution à près de 1,8% pour les commerçants de proximité ! La CGPME propose donc, à l'instar du député Richard MALLIÉ, de facturer les frais pour un montant fixe correspondant au coût réel supporté. De plus, le plafonnement de ces frais aux taux de fraudes des cartes de paiement serait un garde-fou indispensable notamment pour le paiement des petits montants.

En tout état de cause, la période est propice à un réexamen du mode de rémunération des banques, des évolutions devant intervenir du fait de l'harmonisation des moyens de paiement SEPA (Espace unique de paiement en euros).